



RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 23 MAI 2024**

Avertissement : La rédaction de ce rapport a été effectuée au cours du quatrième trimestre 2023. Au cours des mois à venir, et notamment en 2024, notre environnement économique et financier va certainement évoluer sous les pressions inflationnistes et géopolitiques. Il y a donc lieu de lire les commentaires sur la gestion financière des différents fonds de CARDIF et d'ASSUVIE avec le recul et les précautions qui s'imposent.

- **Administrateurs** : Mme Ghislaine ROYER, Mrs Yvan BALENSI, Bruno CARLIER, Jean-Louis CAYROL, Jean-Pierre EDREI, Patrick JOACHIMSMANN, Marc MAMMANA
- **Invités permanents** : Mr Fabien LABASSE (BNP Paribas Réseau Banque de Détail en France), Mme Géraldine BESNARD (Actuariat France), Mme Gersende BOUR (Pilotage, Développement, Stratégie), Mme Delphine MANTZ (Réseau DIGITAL Courtage BNP Paribas CARDIF), Mme Emmanuelle SAINT-JOST (Voix du Client), Mr Pascal WOLLJUNG (Gestion d'Actifs), Mme Estelle SELLEM (Commissaire aux comptes du Cabinet DELOITTE et Associés), Mrs Jean-Louis KERMARREC et Michel PIANO (UFEP)

Préambule

Les principaux évènements qui constituent l'action quotidienne de l'UFEP au service de ses adhérents sont exposés au point « 5 ». Au-delà de son action, l'UFEP s'efforce de donner du sens à ses interventions, de les inclure dans le contexte économique et financier que nous vivons, mais aussi d'éclairer les sujets plus techniques comme la gestion des actifs détenus par les adhérents ou les évolutions de la qualité des services rendus par nos assureurs.

C'est ainsi que vous trouverez dans ce rapport :

Une courte synthèse sur l'environnement économique et financier de l'Assurance Vie et des produits Retraite.

Un point sur le développement des contrats PER au niveau national et au niveau des produits commercialisés par l'assureur BNP Paribas Cardif et souscrits par l'UFEP.

Le suivi par l'UFEP de la gestion des fonds en euros et EURO CROISSANCE des assureurs BNP Paribas Cardif et ASSU-VIE (ce dernier lorsque les éléments sont disponibles). Cela englobe les 2 fonds en euros cantonnés des PERP, le fonds en euros de CARDIF ASSURANCE VIE, le fonds en euros de CARDIF RETRAITE et celui d'ASSU-VIE. Ce suivi est assuré au travers de réunions régulières avec les gestionnaires d'actifs des assureurs.

Une partie substantielle de ce rapport est consacrée aux interrogations régulières de l'UFEP sur le volume des réclamations des adhérents auprès de l'assureur CARDIF (Voix du Client) et la qualité des réponses qui sont apportées.

1 **L'ASSURANCE VIE EN 2023** (sources IMF, Banque de France et France Assureurs, Argus de l'assurance)

1.1 **L'environnement de l'assurance vie** (sources IMF, banque de France et France Assureurs)

La reprise mondiale qui a suivi la pandémie et l'invasion de l'Ukraine par la Russie s'est peu à peu poursuivie. La crise sanitaire provoquée par la COVID-19 est considérée comme terminée. Les chaînes d'approvisionnement se sont remises en place. Les pressions inflationnistes se sont atténuées peut-être plus rapidement que prévu avec des taux d'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation) encore élevés (autour de 5%) sur l'année 2023. A l'horizon se profile une croissance plus modeste, notamment en Europe qui reste encore sous le choc de la forte flambée des prix du gaz. Les pays grands émergents sont en revanche sur des trends positifs. Les conséquences des événements du Moyen-Orient restent encore difficiles à évaluer.

En France l'inflation est attendue en repli au cours du second semestre 2023 avec une prévision de 2% d'ici 2025. Cette baisse pourrait s'accomplir sans récession.

Dans ce contexte la collecte nette de l'Assurance Vie est restée positive au premier semestre et enregistre un fléchissement au troisième trimestre. Sur les 9 premiers mois les cotisations atteignent 113 Mds € et la collecte nette s'établit à 1,3 Mds € loin des chiffres de 2022. La collecte nette sur les UC s'élève à 40%. Les fonds en euros décollectent à hauteur de 2,5 Mds €. L'encours de l'Assurance Vie s'établit à 1895 Mds €.

1.2 **Les contrats PER**

Le Plan d'Épargne Retraite poursuit son développement bien au-delà des prévisions initiales des pouvoirs publics selon le Ministre de l'Économie et des Finances avec deux fois plus de détenteurs que l'objectif annoncé lors de la présentation de la loi PACTE. A la fin du premier trimestre 2023, 7 M d'épargnants détenaient ce produit qui totalisait un encours de 85 Mds €. La part de marché des entreprises d'assurance représente plus de 80% des affaires nouvelles. Les cotisations sur les 9 premiers mois de l'année sont en hausse de 34% relativement aux 9 premiers mois de 2022.

C'est le PERin qui porte cette dynamique avec 52 Mds € d'encours en hausse de 9 Mds sur un an. Plus de 50% de cet encours contribue au financement des entreprises. Le sujet de l'interdiction de l'accès des PER aux mineurs est toutefois mis sur la table par « Bercy » en lien avec la promotion de produits orientés vers l'économie décarbonée.

Il faut cependant relativiser certains chiffres de l'épargne retraite. A titre de comparaison, l'encours sur les anciens produits Retraite stagne à 197 Mds €. Et globalement du fait des mouvements de transfert le total des encours sur les anciens produits et les PER s'élève à 282 Mds € pour un objectif initial de 300. Les équipes de « Bercy » l'expliquent par le contexte économique et financier (hausse des taux) qui a contribué au moins temporairement à modifier les choix des épargnants en matière de placements.

1.3 Focus sur la commercialisation des contrats PERin de l'assureur CARDIF (données au 30 09 2023)

L'UFEP a souscrit auprès de l'assureur CARDIF six contrats PERin :

- **BNP Paribas Multiplacements PER**

Le nombre d'adhérents en phase épargne et rente s'élève à 32301 (24055 au 31/12/2022) et 8 en phase de rente, pour des encours de 416 M€ (346 au 31/12/2022). Sur les 9 premiers mois de 2023 l'on relève 8659 nouveaux adhérents (10085 en 2022). 379 transferts entrants internes sont enregistrés. Sur cette période 381 sorties « totales » sont enregistrées dont 23 décès, 14 rachats totaux pour une résidence principale, 156 transferts sortants.

- **BNP Paribas Multiplacements Privilège PER**

Le nombre d'adhérents en phase épargne (il a 4 adhérents en phase de rente) s'élève à 7349 (6748 au 31/12/2022), pour des encours de 321 M€ (280 au 31/12/2022). Sur les 9 premiers mois de 2023 l'on relève 675 nouveaux adhérents (1931 en 2022). 145 transferts entrants internes sont enregistrés. Sur cette période 71 sorties « totales » sont enregistrées dont 7 décès, 3 rachats totaux pour une résidence principale, 29 transferts sortants.

- **CARDIF Essentiel Retraite PER**

Nb : Les adhésions au CARDIF Essentiel Retraite sont arrêtées au profit du CARDIF Elite Retraite (cf. ci-dessous). Cela explique le phénomène d'attrition et des transferts externes constatés dans les chiffres proposés.

Ainsi : le nombre d'adhérents en phase épargne et rente à 7009 (7353 au 31/12/2022), pour des encours de 353 M€ (355 au 31/12/2022). Sur les 9 premiers mois de 2023 l'on relève 23 transferts entrants internes. Sur cette période 338 sorties « totales » sont enregistrées dont 11 décès et 262 transferts sortants.

- **CARDIF Elite Retraite PER**

Le nombre d'adhérents en phase épargne et de rente (1 rentier) s'élève à 15322 (10874 au 31/12/2022), pour des encours de 515 M€ (330 au 31/12/2022). Sur les 9 premiers mois de 2022 l'on relève 4451 nouveaux adhérents. 783 transferts entrants internes sont enregistrés, pour une bonne partie en provenance du PER CARDIF Essentiel Retraite. Sur cette période 114 sorties « totales » sont enregistrées dont 13 décès et 45 transferts sortants.

- **Complice Retraite PER**

Le contrat est distribué par le groupe d'assurance MATMUT. Le nombre d'adhérents en phase épargne et de rente (1 rentier) s'élève à 5931 (2686 adhérents au 31/12/2022), pour des encours de 10 M€ (6 au 31/12/2022). 35 sorties totales dont 5 décès.

- **Panthéa PER**

Le contrat est distribué par une « Marketplace » nommée NORTIA (filiale du groupe DLPK implanté à Roubaix). Elle est au service des Conseillers en Gestion de Patrimoine.

Avec 196 adhérents au 30/09/2023 et un encours de 5,5 M€, ce produit est encore jeune.

2 LA GESTION FINANCIERE DES FONDS EN EUROS ET EURO-CROISSANCE DE CARDIF

La brutalité des mouvements sur les marchés Obligataires et d'Actions est due à une très forte volatilité. La gestion d'actif a profité de ces mouvements pour renforcer la position Obligataire et profiter de la hausse des taux des emprunts d'Etats pour allonger la duration des actifs. De belles opportunités en termes du rapport rendement/risque (notations AA ou AAA) ont permis également de se diversifier par rapport à l'OAT 10 ans. Le crédit aux entreprises reste de leur point de vue des gérants encore relativement cher pour le risque estimé. Sur ce secteur les gérants privilégient actuellement les financières considérées comme solides mieux rémunératrices que les « industrielles ».

En matière d'Actions les gestionnaires d'actifs restent encore prudents notamment par rapport à un regain d'inflation qui pourrait pousser les établissements centraux à remonter à nouveau leur taux et impacter défavorablement les marchés.

De manière générale la stratégie adoptée par les gestionnaires d'actifs du Groupe BNP Paribas est homogène pour l'ensemble des Fonds en Euros gérés. En revanche elle s'adapte aux conditions particulières (flux entrants et sortants, durations etc...) des Fonds Cantonnés des PERP, CARDIF RETRAITE, CARDIF ASSURANCE VIE.

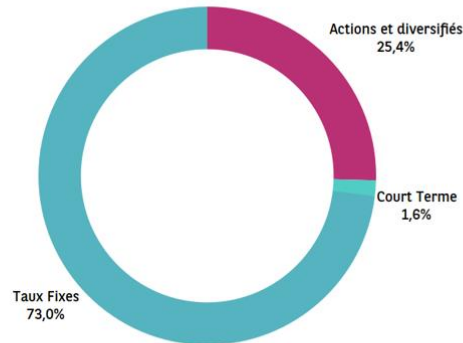
2.1 Le fonds en Euros cantonné de CARDIF Multi-Plus PERP et de BNP Paribas Multi-Placements PERP au 29/09/2023

- A fin septembre 2023, la valeur boursière du fonds s'élève à 140 M€ contre 145 M€ fin 2022 en léger repli qui s'explique par le double effet de l'attrition accélérée de ce fonds fermé depuis 2 ans et du rebond des valeurs d'actifs enregistrée depuis le début de l'année 2022. Pour rappel, la valeur boursière prend en compte les plus ou moins-values du portefeuille alors que la valeur comptable ne tient compte que des valeurs historiques.
- La structure des actifs en valeur de marché depuis la fin 2022 évolue en faveur de la poche Taux Fixe qui passe de 68 à 73 % accompagnée de la baisse de la poche Actions et diversifiés qui évolue autour de 28 à 25%. Le Court Terme passe dans le même temps de 4,3 à 1,6%. Il est par ailleurs constaté au cours des 12 mois de la période une volatilité forte des sensibilités Actions mais aussi Taux du fait des vastes mouvements de marchés.
- L'analyse plus détaillée de l'exposition Obligataire (hors fonds) qui représente 72% du portefeuille total fait apparaître sur cette poche un investissement de 55% en « emprunts d'Etats » et 25% sur le secteur financier.
- La qualité du portefeuille obligataire est au niveau « A+ », reflétant une gestion avisée dans un contexte très animé.

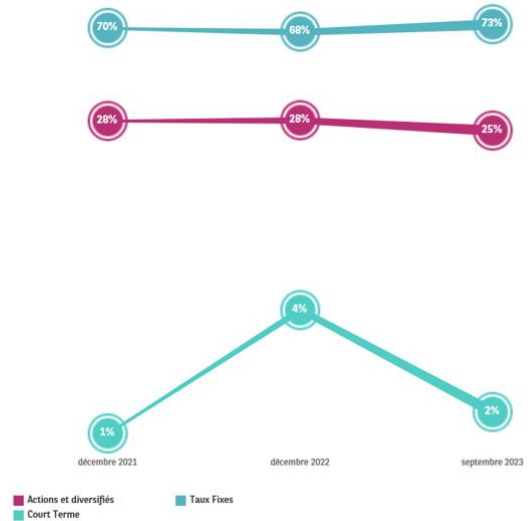
Structure de l'actif

Capitalisation du fonds en euros en valeur boursière : 140M EUR

Allocation d'actifs



Evolution de la structure d'actifs

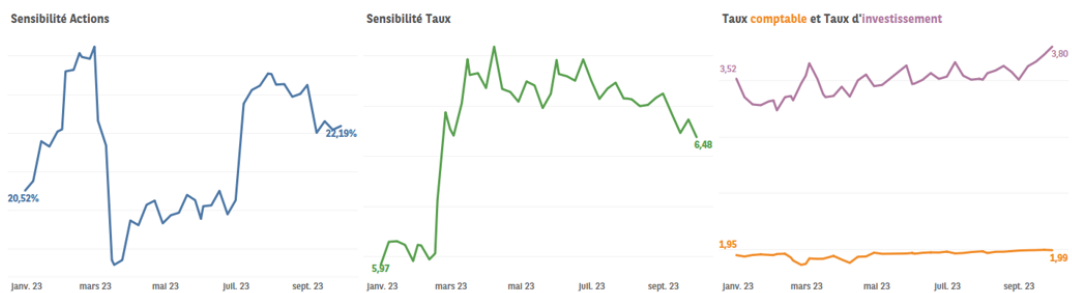


Evolution de la structure du portefeuille

	30/12/2022					29/09/2023								
	Valeur bilan net..	en %	Valeur marché*	en %	+/- valeurs latentes	en %	Valeur bilan net..	en %	Valeur marché*	en %	+/- valeurs latentes	en %	Δ Valeur bilan net..	Δ en %
Taux Fixes	117	74,3%	98	67,6%	-19	-15,9%	123	80,7%	103	73,0%	-20	-16,4%	6	-129%
Taux Variables et Indexés Inflation	0	0,0%	0	0,0%	0	42,6%	0	0,0%	0	0,0%	0		0	0%
Actions et diversifiés	34	21,7%	41	28,1%	7	19,9%	27	17,9%	36	25,4%	9	31,6%	-7	144%
Court Terme	6	4,0%	6	4,3%	0	0,1%	2	1,4%	2	1,6%	0	1,6%	-4	85%
Total actif	157	100,0%	145	100,0%	-12	-7,5%	152	100,0%	140	100,0%	-12	-7,6%	-5	100%

* coupons courus inclus, montants en millions d'euros, sans prise en compte du notionnel des couvertures

Dynamique des métriques de risque



2.2 Le fonds en Euros cantonné du PERP des particuliers au 29/09/2023

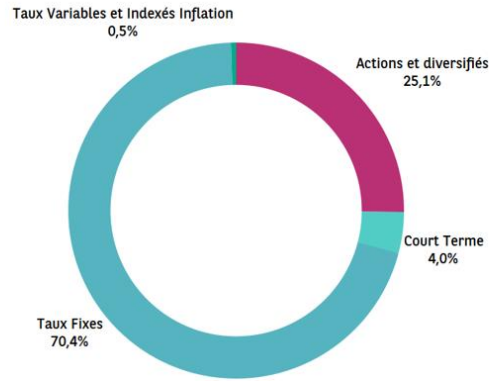
- Les encours en **valeur boursière** du fonds en euros s'élèvent au 29 septembre 2023 à 404 M€ contre 410 M€ fin 2022. Cette évolution est imputable aux sorties (diminution) et aux aléas de marché (plutôt favorables) qui ont impacté l'exercice 2023.
- Depuis la fin 2022 dans un marché qui s'est stabilisé puis en fort rebond, la structure des actifs est restée quasiment inchangée. La poche Actions et diversifiés qui passe de 24 à 25% et la poche Obligataire taux fixes évolue marginalement autour de 70%. Les Actions consolident le montant des plus-values latentes à hauteur de 42 M€ ce qui compense une large part des moins-values latentes qui affectent encore la poche obligataire. Cette évolution fait remonter la

sensibilité au risque Action à 22%. Dans le même temps la sensibilité au risque de taux après avoir connu une forte variation à la hausse au printemps 2023 reste quasiment stable sur un an.

Structure de l'actif

Capitalisation du fonds en euros en valeur boursière : 404M EUR

Allocation d'actifs



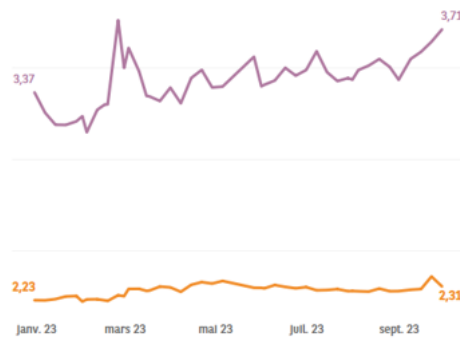
Evolution de la structure d'actifs



- Dans le détail, on constate au sein des produits obligataires (hors fonds), des emprunts d'Etats qui représentent 54% du total obligataire et des obligations d'entreprises et parmi celles-ci le secteur financier représente toujours 22% du total.
- La qualité du portefeuille des obligations est bonne avec une notation (ou rating) « A+ »

La remontée des taux constatée en 2022 permet aujourd'hui d'afficher des taux d'investissement moyens bien supérieurs aux taux comptables et sur la durée d'améliorer le rendement des portefeuilles.

Taux comptable et Taux d'investissement



Evolution de la structure du portefeuille

	30/12/2022		29/09/2023		30/09/2023		+/- valeurs latentes		Δ Valeur bilan net.		
	Valeur bilan nette*	en %	Valeur marché*	Valeur bilan net.	en %	Valeur marché*	en %	en %	en %	Δ en %	
Taux Fixes	326	78,2%	285	330	80,9%	284	70,4%	-46	-13,8%	4	-46%
Taux Variables et Indexés Inflation	3	0,7%	3	2	0,5%	2	0,5%	0	-0,7%	-1	12%
Actions et diversifiés	65	15,6%	99	60	14,7%	102	25,1%	42	70,0%	-5	60%
Court Terme	23	5,4%	23	16	3,9%	16	4,0%	0	0,8%	-7	74%
Total actif	417	100,0%	410	408	100,0%	404	100,0%	-4	-0,9%	-9	100%

* coupons courus inclus, montants en millions d'euros, sans prise en compte du notional des couvertures

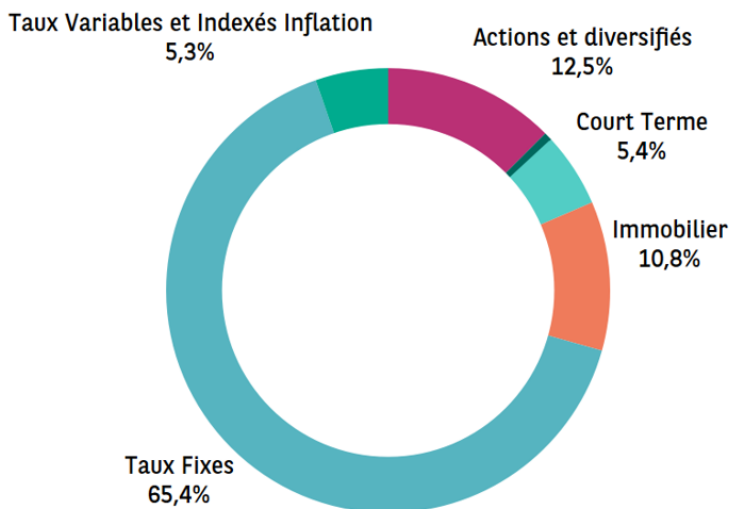
2.3 Le Fonds (Général) en Euros de CARDIF ASSURANCE VIE au 22 09 2023

Au 22 septembre 2023 la valeur de marché du fonds en euros représentait près de 91 Mds € (92,5 fin 2022).

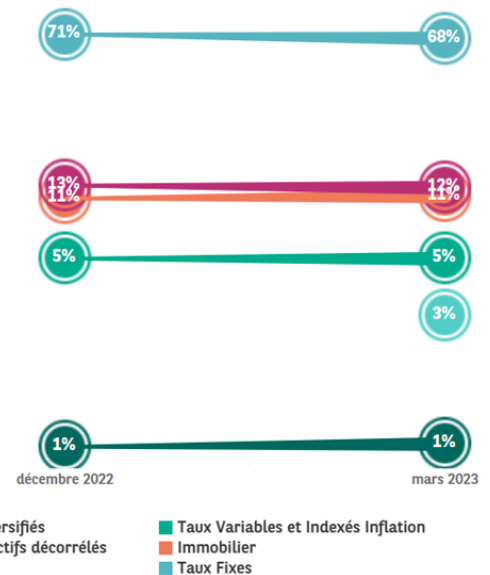
La structure des actifs est restée finalement assez stable dans ses grandes composantes depuis la fin 2022 tout en reconstituant un volant de court terme (3%) afin de saisir les opportunités d'investissement et bénéficier de taux plus attractifs.

Capitalisation du fonds en euros en valeur boursière : 90,8 mds d'EUR

Allocation d'actifs



Evolution de la structure d'actifs



Les enjeux pour les gestionnaires d'actifs ont consisté à rester vigilants et réactifs face aux tensions inflationnistes, à la remontée des taux et à arbitrer au mieux les aspects de rendement entre les poches « crédit » (obligations privées), et la poche de la « dette souveraine » (obligations d'Etats).

La poche obligataire à taux fixe de CARDIF Assurance Vie représente 65,4% du portefeuille total en valeur de marché et progresse en qualité avec une notation « A + ».

Le risque Actions et diversifiés représentait 12,5% en valeur de marché principalement en Europe (45%) et en Amérique du Nord (22%).

La poche immobilière atteint pour sa part 11% environ, centrée sur la France (81%) et l'immobilier de bureau (38%).

2.4 Le Fonds (Général) en Euros de CARDIF RETRAITE au 22 09 2023

Au 22 septembre 2023, première année de fonctionnement du FRPS CARDIF RETRAITE, la valeur boursière du fonds en euros représentait 8,6 Mds €, investie à hauteur de 70% sur les taux fixes. Le rating moyen est « A ».

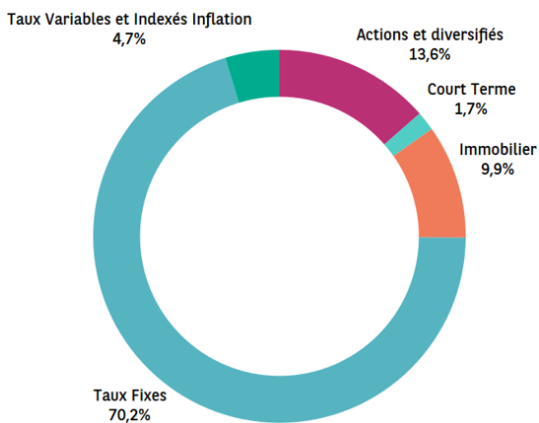
En matière de produits Retraite la durée va avoir tendance à s'allonger et procurer des opportunités d'investissement à plus long terme, même si à ce stade la structure d'actifs reste encore proche de celle de CARDIF Assurance Vie, voire des Fonds en Euros cantonnés des PERP. CARDIF RETRAITE bénéficie cependant de flux entrants très dynamiques.

Au cours de ces 9 premiers mois de 2023 l'allocation des actifs évolue peu. La poche Actions croît légèrement à 14%. Elle est principalement investie sur les financières (23%) et les technologies de l'information (17%), en Europe et en Amérique du Nord.

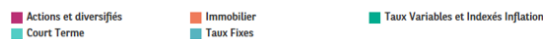
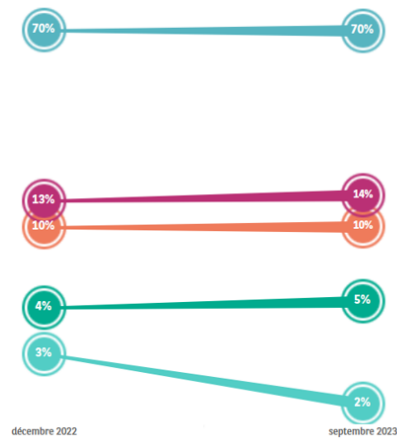
La poche Obligataire à 70% intègre 47% d'emprunts d'Etats et 24% de financières.

Capitalisation du fonds en euros en valeur boursière : 8,6 mds d'EUR

Allocation d'actifs



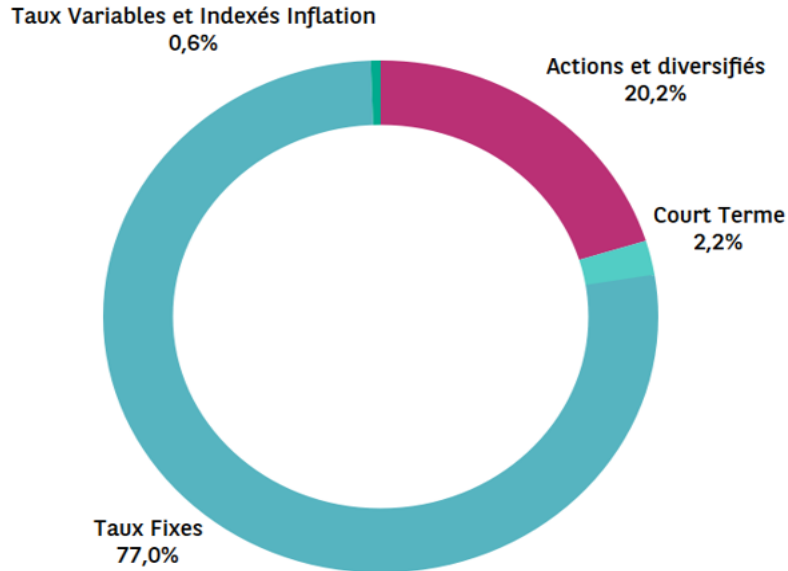
Evolution de la structure d'actifs



2.5 Le fonds Eurocroissance CARDIF : CARDIF AVENIR RETRAITE

Capitalisation du fonds en euros en valeur boursière : 151M€

Allocation d'actifs



La poche obligataire au 29/09/2023 représente 77% du portefeuille total pour une notation moyenne « AA- » (AA en 2022). Elle est investie en Europe et en Amérique du Nord, sur les emprunts d'Etats à hauteur de 60%.

3 LE FONDS EN EUROS D'ASSU-VIE

Information non disponible à ce jour. Ce paragraphe sera mis à jour ultérieurement

4 LES RECLAMATIONS ENREGISTREES CHEZ CARDIF sur les PERP, les PER et les Contrats Madelin

4.1 Les réclamations sur les PERP

Les produits PERP* – vision globale au 30 septembre 2023

- **82 réclamations écrites : - 36% vs 2022**
- **544 réclamations orales : + 1% vs 2022**
- 97 421 contrats en stock

% Ratio nb de réclamations écrites/ nb contrats en stock

0,84‰ vs 1,23 ‰ en 2022

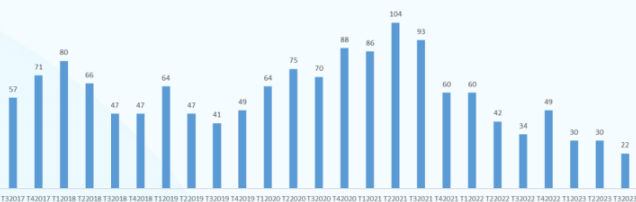
Nette baisse des réclamations liées aux opérations de **rachats et de transferts**

Réclamations écrites PERP : 82 réclamations écrites



1 Evolution : 82 vs 128 soit - 36%

2017	2018	2019	2020	2021	2022	Fin Sept. 2023	Estimation 2023
309	240	201	297	343	178	82	109



Le nombre de réclamations lié aux PERP continue à baisser. Cette baisse concerne toutes les opérations financières et plus particulièrement l'opération de transfert

3 Reproches principaux et secondaires vision clients

- | | | |
|------------------------------------|-----|---|
| 1. Les délais de traitement | 67% | ➡ |
| 2. Qualité de gestion | 23% | ➡ |
| 3. Règlement non reçu | 9% | ➡ |
| 4. Document non reçu par le client | 5% | = |

2 Par parcours : Nette diminution sur l'ensemble des parcours

68

Vs 97
- 30%

Vie du contrat

représente 83% vs 76% en 2022 du total des réclamations

- Déblocage total et partiel (demande d'info) : 6 vs 9
- Rentes : 22 vs 32
- Transfert : 14 vs 37
- Versement ponctuel + programmé 5 vs 1
- Information annuelle : 3 vs 1
- Modification administrative : 6 vs 4

14

Vs 31
- 56%

Fin de contrat

représente 17% vs 24% en 2022 du total des réclamations

- Demande de déblocage exceptionnel : 11 vs 28
- Gestion de successions 3 vs 3



3 réclamants sur 10 adressent une réclamation suite à une demande de liquidation de rente



2 réclamants sur 10 adressent une réclamation suite à une demande de rachat



2 réclamants sur 10 adressent une réclamation suite à une demande de transfert

4.2 Les réclamations sur les PERM (Plan d'Épargne Retraite Madelin)

Les produits PERM* – vision globale 2022

- **26 réclamations écrites : - 61% vs 2022**
- **430 réclamations orales : + 14% vs 2022**
- 41 116 contrats

 Ratio nb de réclamations écrites / nb contrats en stock
0,63 ‰ vs 1,5 ‰ en 2023

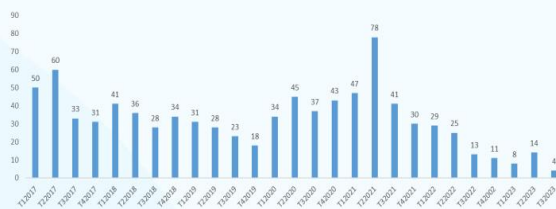
Nette baisse des réclamations pour l'ensemble des opérations financières


Réclamations écrites PERM : 26 réclamations écrites






1 Evolution : 26 vs 66 : - 61%

2017	2018	2019	2020	2021	2022	Fin Sept. 2023	Estimation 2023
176	139	100	159	196	78	26	35




 **Nette baisse des réclamations et en particulier pour les réclamations liées aux opérations de rente**


3 Reproches principaux et secondaires vision clients

1. Les délais de traitement 77% 
2. Règlement non reçu 16% 
3. Information contestée sur doc 8% 

2 Par parcours : forte diminution des réclamations sur l'ensemble des parcours

19 Vs 44 - 57%	Vie du contrat représente 73% vs 67% en 2022 du total des réclamations	<ul style="list-style-type: none"> - Déblocage total et partiel (demande d'info) : 3 vs 6 - Rentes : 0 vs 7 - Transfert : 7 vs 14 - Versement ponctuel/programmé : 1 vs 3 - Modification administrative : 2 vs 6
7 Vs 20 - 65%	Fin de contrat représente 23% vs 30% en 2022 du total des réclamations	<ul style="list-style-type: none"> - Demande de déblocage exceptionnel : 7 vs 11

 4 réclamants sur 10 adressent une réclamation suite à une demande de déblocage total ou partiel


 3 réclamants sur 10 adressent une réclamation suite à une demande de transfert

“ Suite également a rupture a votre initiative de la relation commerciale entre colin et bnp je vous demande le deblocage de la totalite de mes fonds en vous precisant d autre part que je peux peut pas etre l otage des erreurs commises par vos services quand j avais deja a plusieurs reprises demande ce deblocage avec un motif recevable a l époque !!! ”

4.3 Les réclamations sur les Contrats EURO CROISSANCE

Les produits Euro Croissance* – vision globale 2023

- **46 réclamations écrites : + 155 % vs 2022**
- **78 réclamations orales : - 55% vs 2022**
- 43 764 contrats

 Ratio nb de réclamations écrites / nb contrats en stock
1,05‰ vs 0,4‰ en 2022


La majorité des réclamations est lié à des **sujets de valorisation** et de **rachats totaux ou partiels**

Une attention particulière a été portée sur les réclamations concernant les contrats multiplacements diversifiés.

4.4 Les réclamations sur les PER

Les produits Cardif PER* – vision globale 2023

- **62 réclamations écrites : - 15% vs 2022**
- **19 réclamations orales : - 80% vs 2022**
- 68 108 contrats

 Ratio nb de réclamations écrites / nb contrats en stock
0,9‰ vs 1,8 ‰ en 2022

La principale cause des réclamations est la **demande de transfert**. Les **opérations de rachats totaux/partiels** sont la 2^{ème} cause de réclamations en baisse néanmoins par rapport à l'année précédente. Le reproche principal reste le **délai de traitement jugé trop long**.

*CARDIF Essentiel Retraite / BNP P Multiplacements PER / BNP P Multiplacements Privilège PER / Cardif Elite Retraite /PER Complice retraite/PER Panthéa
Source Ecl@t

L'UFEP reste très attentive à la qualité des opérations et reste mobilisée afin de suivre le niveau des réclamations et les réponses qui leurs sont apportées.

5 L'UFEP ET LA VIE DES CONTRATS EN 2023

5-1 La vie des contrats

CARDIF

Sur les 10 premiers mois de 2023 l'actualité des contrats **Epargne** a été très riche :

Les transferts de CARDIF Assurance Vie vers CARDIF RETRAITE du fait de la création du FRPS CARDIF RETRAITE (cf. infra) ont concerné 17 contrats (dont les PERP, les PER, Les PERM...). Les avenants correspondants ont été signés.

A la suite de l'AGOS (Assemblée Générale Ordinaire Spéciale) du 16 février 2023 relative à la dissolution du Fonds Eurocroissance Patrimoine (Dissolution datée du 31 mai 2023 à la suite du vote positif des adhérents), 16 contrats proposant le fonds Eurocroissance Patrimoine comme support d'investissement ont été modifiés et les avenants signés.

Un nouveau contrat : LUCYA Cardif distribué par le courtier Assurancevie.com a été signé.

En matière de **Prévoyance**, 9 avenants ont été signés du fait des ajustements rendus nécessaires par la loi AGEF pour les nouveaux assurés (ajout du numéro ADEME et du pictogramme info tri). Il s'agissait des contrats Alternative Emprunteur, des 4 contrats CARDIF Garantie Emprunteur et des 4 contrats CARDIF Libertés Emprunteur.

5-2 Le FRPS (Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire) : CARDIF RETRAITE

Pour mémoire le FRPS est une entité juridique indépendante (de type Société d'Assurance ou Société d'Assurance Mutuelle) autorisée par une récente réglementation européenne. Son objet consiste à séparer les engagements en matière de retraite supplémentaire avec un agrément administratif obligatoire et des règles communes avec les entreprises d'assurance. Il s'agit d'une personne morale de droit privé, créée par l'ordonnance 2017- 484 du mois d'avril 2017 en vertu des dispositions de la Directive Solvabilité II, et qui peut être détenue par un assureur. Cette entité relève des dispositions du Code des assurances et elle est soumise aux mêmes règles que les entreprises d'Assurance Vie pour ce qui concerne notamment la dissolution, la liquidation, les privilèges des assurés, les sanctions et les peines.

Son activité couvre à la fois les engagements de retraite individuelles et les engagements de retraite professionnelles supplémentaires, ainsi que les activités qui en découlent comme les garanties complémentaires (en cas de décès, invalidité, incapacité) et cela permet enfin de mieux accompagner la gestion d'engagements longs comme les engagements de retraite.

Le projet de FRPS de CARDIF a été mené à bien fin 2022 et agréé par l'ACPR. C'est une entité qui rassemble les encours des produits d'Epargne Retraite assurantiels du groupe BNP Paribas Cardif.

A ce titre le Groupe BNP Paribas Cardif suit 26 000 entreprises et 1,2 M d'épargnants.

Sur le marché de la retraite, le volume des retraites supplémentaires reste modeste au regard des flux des régimes obligatoires. Il représente environ 4 à 5 % du montant des retraites au

moment du départ en retraite, mais il est en développement (les encours représentent 270 Mds € - dont 114 Mds pour les contrats individuel – à comparer aux 2000 Mds de l'Assurance Vie). La loi PACTE en 2019 a clairement modifié la donne avec la création des PER (individuels ou collectifs) et transformé l'approche de l'épargne pour la retraite en la simplifiant. 2022 a été l'année du véritable démarrage de PER avec une part accrue des Unités de Compte au sein des portefeuilles de ces nouveaux produits.

Cette loi a également prévu le cantonnement des activités « Retraite » dans une entité spécifique, le FRPS, afin de pouvoir à la fois favoriser l'orientation de la gestion de l'épargne vers des échéances plus lointaines et mieux protéger et de manière spécifique les épargnants retraités en isolant les engagements « retraite » des autres activités des assureurs.

Pour les adhérents l'enjeu de CARDIF RETRAITE est de disposer au sein d'un cadre sécurisé d'une gestion dynamique de leurs placements à long terme. Les principaux acteurs du marché ont tous créé un FRPS afin de loger leurs encours de retraite.

Le Groupe BNP Paribas a réaffirmé ainsi son ambition d'être un acteur majeur de la retraite et de l'épargne longue en France.

Cette entité juridique dédiée spécifiquement aux contrats de retraite individuelle et collective va bénéficier du cadre réglementaire et prudentiel du FRPS favorable à la gestion de placements à long terme. Elle permettra, dans le respect des intérêts des épargnants, d'investir sur des actifs avec un potentiel de rendement adapté à un horizon de retraite.

5-3 Fonctionnement de l'UFEP

- **Le Conseil d'Administration** de l'association s'est réuni trois fois en 2023, en mars, en juin et en novembre. En mars et en novembre se sont tenus également les Comités de surveillance des PERP « Plan d'Epargne Retraite des Particuliers » et « CARDIF Multi-Plus PERP / BNP Paribas Multi-Placements PERP ». Par ailleurs le comité de surveillance commun des PER (Plan d'Epargne Retraite individuel) s'est tenu aux mêmes périodes.
- **Une AG Ordinaire Spéciale (AGOS)** s'est tenue le jeudi seize février 2023 conformément à la décision du Conseil d'Administration de l'UFEP en date du 26 septembre 2022, les adhérents à un contrat groupe proposé par CARDIF Assurance Vie, souscrit par l'UFEP, et proposant le fonds Eurocroissance Patrimoine comme support d'investissement ont été régulièrement convoqués par courriers individuels. Tous les adhérents ayant adhéré à un produit souscrit par l'UFEP et qui propose le fonds Eurocroissance Patrimoine ont été invités à voter avec pour effet en cas de vote favorable, compte tenu de la nature collective du contrat, que le fonds ne sera plus proposé sur leur contrat. Pour éclairer leur choix, les adhérents ont eu notamment à leur disposition sur le site de vote et sur le site de l'UFEP une note explicative produite par l'assureur ainsi qu'un extrait des conclusions du Conseil d'Administration du 26 septembre 2022. Les responsables de l'Actuariat Epargne, de la Gestion d'Actifs et des Grands Réseaux de BNP Paribas Cardif ont pu répondre aux questions soulevées par les adhérents.

Le nombre d'électeurs se décomposait ainsi :

79 784 électeurs au total dont **5 515** avec encours Eurocroissance Patrimoine
74 269 sans encours Eurocroissance Patrimoine

Les 11 adhérents ayant demandé une carte d'admission à la salle pour y participer en personne ont reçu un courrier d'invitation et 4 adhérents (présents et représentés) se sont présentés spontanément et ont été admis. In fine 15 adhérents ont participé en présentiel à l'AGOS.

- **L'Assemblée Générale Mixte** s'est tenue le jeudi vingt-cinq mai 2023 sous la présidence de M. Patrick JOACHIMSMANN. Les adhérents « épargne » ont été convoqués en Assemblée Générale par courrier individuels soit par voie postale soit par moyen électronique. Les adhérents « prévoyance » ont été convoqués par voie de presse (7 avril 2022 via le quotidien « Les Echos »).

L'ordre du jour était le suivant :

Assemblée Générale Extraordinaire :

1. Vote de la résolution relative à la modification des statuts

Assemblée Générale Ordinaire :

1. Rapport sur l'activité 2022
2. Comptes et budget de l'UFEP
3. Rapports et comptes des comités de surveillance des PERP
4. Rapports du comité de surveillance commun des PER individuels
5. Gestion financière des fonds en euros des assureurs CARDIF et ASSU-VIE
6. Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire (CARDIF RETRAITE)
7. Vote des résolutions
8. Questions diverses

Des décomptes effectués il ressort que la participation des adhérents pour cette Assemblée Générale Mixte 2023 s'établit ainsi :

1693 bulletins ont été enregistrés sur INTERNET

2345 bulletins ont été reçu par COURRIER ou par MAIL.

Avant enregistrement des votes en salle, il est comptabilisé :

- **3971** participations pour les résolutions concernant l'ensemble des adhérents UFEP (AGE et AGO)
- **318** participations pour les résolutions concernant les adhérents au Plan d'Epargne Retraite des Particuliers PERP
- **180** participations pour les résolutions concernant les adhérents au plan CARDIF Multiplus PERP ou BNP Paribas Multiplacements PERP
- **433** participations pour les résolutions concernant les adhérents aux contrats PER individuels (tous les plans)
- **271** participations pour les résolutions concernant les adhérents aux contrats PER individuels (CARDIF Essentiel Retraite, BNP Paribas Multiplacements PER, BNP Paribas Multiplacements Privilège PER)

Deux représentants des assureurs CARDIF et ASSU-VIE sont intervenus afin de présenter la Gestion Financière des fonds en euros.

A noter parmi les résolutions que l'AG Extraordinaire a approuvé la possibilité d'organiser les Assemblées Générales en mode distanciel.

L'ensemble des résolutions proposées aux adhérents a été adopté à une large majorité.

5-4 L'UFEP au Service des adhérents

Au cours de l'exercice 2022 l'UFEP a continué d'améliorer le site internet afin le rendre plus utile pour ses adhérents.

5-5 Comptes de l'UFEP au 30 septembre 2023 (Un résumé de ces comptes est repris en annexe)

Les comptes de l'UFEP ont été établis par le Cabinet d'expertise-comptable FIGEST et audités par le Cabinet Deloitte & Associés, commissaire aux comptes, puis arrêtés par le Conseil d'administration en séance du 29/11/2023.

Le Rapport Général du Commissaire aux comptes ainsi que le Rapport spécial sur les conventions réglementées, sont disponibles pour les adhérents qui en feront la demande.

CONCLUSION

Au cours de l'exercice 2023 les gestionnaires d'actifs des assureurs se sont efforcés de rattraper une partie des moins-values enregistrées fin 2022 du fait de la hausse des taux d'intérêt et de la volatilité sur les marchés Actions. Il a fallu par ailleurs procéder à des arbitrages pour investir dans les produits Obligataires plus rémunérateurs afin d'améliorer les rendements comptables et prendre le train du rebond des marchés Actions.

L'UFEP a continué et continuera de travailler de manière très constructive avec, CARDIF RETRAITE, les assureurs CARDIF et ASSUVIE et à accompagner de la meilleure manière pour ses adhérents le fonctionnement des nouveaux PER et des PERP tant au niveau des conditions contractuelles que de la gouvernance qui s'est mise en place. Le développement des PER démontre s'il en est besoin les capacités de réaction et d'adaptation de nos adhérents.

Le Président, Patrick JOACHIMSMANN et le Conseil d'Administration

Rédaction achevée le 29 novembre 2023

COMPTE RESUMES 2023 et BUDGET 2024 de L'ASSOCIATION

Les comptes et le bilan audités par le Cabinet Deloitte ainsi que l'évolution de la trésorerie sont fournis sur le site de vote. Une synthèse est présentée ci-dessous.

Chiffres en Euros	Budget 2023 Du 01/10/2022 Au 30/09/2023	Comptes UFEP 2023 Du 01/10/2022 Au 30/09/2023	Budget 2024 (Proposition) Du 01/10/2023 Au 30/09/2024
RESULTAT FINANCIER net et produits divers	0	+ 37 613	+ 20 750
Charges de fonctionnement	- 192 779	- 202 212	- 226 518
Charges de communication aux adhérents	- 104 000	- 84 067	- 121 072
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	- 296 779	- 286 279	- 347 590
Produits et charges exceptionnels	0	+ 460	0
Résultat	- 296 779	-248 206	- 326 840

Le poste « résultat financier net et produits divers » (37 613 €) est supérieur à l'attendu (0 €), du fait des conditions favorables des marchés financiers en 2023 et en conséquence d'une reprise sur provision pour dépréciation des placements financiers (15 673 €).

Les charges d'exploitation (-286 279 €) sont conformes au budget (-296 779 €) voté en assemblée générale de mai 2023.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un déficit de **248 206 €**, inférieur de 16 % au déficit budgété, écart très largement expliqué par le poste « Résultat Financier » (+ 37 613 €).

BUDGET 2024

Ce budget tient compte du maintien du niveau d'adhésion aux Plans d'Epargne Retraite Individuels et à la prévoyance (Droits d'admission budgétés à hauteur de 570 000 €), de l'augmentation des charges de fonctionnement, dont l'essentiel (41 650 €) est dû à l'anticipation des coûts liés à l'organisation d'une AG spéciale (décantonnement des PERP) et des effets de l'inflation.

EVOLUTION DE LA TRESORERIE

L'association ne perçoit pas de cotisations annuelles. Elle fonctionne essentiellement avec les droits d'admission versés par les nouveaux membres lors de leur adhésion à l'association. Cette année 14% de ces droits proviennent de la distribution des contrats de prévoyance (CLE) et le reste des Plans d'Epargne Retraite Individuels (PERin). La trésorerie a évolué de la façon suivante (en euros) :

Trésorerie UFEP au 01/10/2022	1 699 174
Nouveaux droits d'admission reçus	+ 667 505
Résultat exercice 2023	- 248 206
Variation créances et dettes (y/c prov.)	-5 183
Variation immobilisations	+ 561
Trésorerie UFEP au 30/09/2023	2 113 851

L'accroissement de trésorerie au cours de l'exercice est de 414 677 €, différence entre le montant existant au début de l'exercice (1 699 174 €) et celui constaté au 30 septembre 2023 (2 113 851 €).

BILANS COMPARES DE L'UFEP FIN D'EXERCICE : 2022 / 2023 (en euros)

ACTIF	30/09/2022	30/09/2023	PASSIF	30/09/2022	30/09/2023
Immobilisations	869	308	Fonds propres nets	2 009 142	2 388 546
Créances	36 640	42 756	Résultat	- 288 101	- 248 206
Trésorerie	1 699 174	2 113 851	Dettes (y/c prov.)	15 642	16 575
Total	1 736 683	2 156 915	Total	1 736 683	2 156 915